

Saint-Denis, le 29 juillet 2019

REVENUS ET PAUVRETÉ À LA RÉUNION EN 2016

39 % DES RÉUNIONNAIS VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Les chiffres sur les revenus et la pauvreté à La Réunion sont actualisés chaque année. En 2016, 39 % des Réunionnais (332 000 personnes) vivent sous le seuil de pauvreté métropolitain, qui s'élève à 1 026 euros par mois et par unité de consommation (UC). C'est le cas de 14 % des habitants de métropole. Les mineurs sont particulièrement concernés : 115 000 vivent dans un ménage pauvre, soit la moitié d'entre eux.

Des revenus plus faibles qu'en métropole

En 2016, les niveaux de vie restent plus faibles à La Réunion d'un bout à l'autre de l'échelle des revenus. La moitié des Réunionnais vivent avec moins de 1 230 euros par mois et UC, soit 29 % de moins qu'en métropole. Les revenus des plus modestes sont sensiblement plus faibles qu'en métropole : les 10 % des plus modestes disposent d'au plus 640 euros par mois et par UC contre 910 euros en métropole. Quant aux 10 % les plus aisés, ils disposent de revenus plus proches de ceux de leurs homologues métropolitains : au moins 2 920 euros mensuels par UC contre 3 160 euros.

Des inégalités plus marquées qu'en métropole

En 2016, les inégalités restent importantes à La Réunion : les 20 % les plus favorisés reçoivent 43 % de l'ensemble des revenus disponibles, soit 5,7 fois plus que les 20 % les plus modestes. En métropole, cet écart est moindre : les 20 % les plus aisés reçoivent une part des revenus disponibles 4,3 fois supérieure à celle des 20 % les plus démunis.

Les communes rurales restent les plus pauvres

En 2016, la pauvreté touche encore plus les habitants des petites communes rurales : un habitant sur deux à Saint-Philippe (50 %) et davantage encore à Cilaos (53 %), Sainte-Rose (56 %) et Salazie (58 %). À l'inverse, La Possession est la commune la moins concernée (26 %).

Les nouvelles données sont en ligne

- Revenus et pauvreté des ménages en 2016, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) : données détaillées de l'échelon régional à l'échelon communal pour La Réunion, la Martinique et la France métropolitaine. Le seuil de pauvreté est défini selon la distribution des revenus de métropole > <https://bit.ly/2K95yp9>.

En complément, les résultats infracommunaux sur les revenus et la pauvreté sont aussi disponibles à l'Iris pour 2014 > <https://bit.ly/2K3Sgdx> et au carreau pour 2015 > <https://bit.ly/30ZDr2j>.

Contact presse:
0692 448 358 – relations-presse-la-reunion@insee.fr

